

SPUL

Le Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

RAPPORT ANNUEL

2015 - 2016

spu

Rapport annuel du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016

Le rapport annuel du Comité exécutif constitue un document d'information dont l'objectif est de permettre à chacun des membres du SPUL de prendre connaissance du travail réalisé au sein de son syndicat durant la dernière année.

Président : Yves Lacouture (École de psychologie)
Vice-président : John G. Kingma (Médecine)
Vice-président : Martin Dumas (Relations industrielles)
Secrétaire : Margot Kaszap (Études sur l'enseignement et l'apprentissage)
Trésorier : Marcel R. Boulay (Kinésiologie)

Le Comité exécutif a tenu 42 réunions régulières et deux réunions spéciales entre le 1^{er} juin 2015 et le 31 mai 2016. Il a également produit le SPULTIN : « Préparation à la négociation : quelques résultats des consultations », volume 27, no 1.

Le rapport annuel du Comité exécutif pour 2015-2016 fait état des points suivants :

1. Les faits saillants de l'année 2015-2016
2. Les affaires courantes
3. Le personnel
4. Les perspectives pour l'année 2016-2017

1. Faits saillants de l'année 2015-2016

En plus de la gestion de nos relations de travail et de la défense des droits des membres, plusieurs dossiers particuliers ont gardé les officiers syndicaux du SPUL occupés au cours de la dernière année.

1.1 Semaine de la recherche « La science à bon escient » – ACPPU

Dans le cadre des activités de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), le SPUL a programmé, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2015, une semaine de réflexion sur l'avenir de la recherche au Canada.

Cette activité a débuté avec une table ronde permettant de faire le point sur les problèmes en recherche. Le président de l'ACPPU, Robin Vose, en a été le modérateur et les professeures Aurélie Campana et Caroline Duchaine de même que les professeurs Louis Bernatchez et Angelo Tremblay en furent les panelistes. Nos collègues ont fait ressortir les problèmes de sous-financement de certains secteurs, la difficulté d'obtenir des subventions de recherche lors des concours des grands organismes, la pression provenant du secteur privé sur la liberté en recherche universitaire, la lourdeur apportée par les aspects administratifs liés à l'approbation des projets réalisés avec des humains par les comités d'éthique en recherche.

Cette semaine de la recherche s'est poursuivie avec une conférence de Robin Vose portant sur *Le saccage de la recherche au Canada* par le parti Conservateur et surtout par le premier ministre de l'époque, Stephen Harper.



Robin Vose, Aurélie Campana, Angelo Tremblay, Caroline Duchaine et Louis Bernatchez

L'événement s'est terminé par une conférence du professeur Richard Marcoux intitulée *Recensement canadien et politique : l'aveuglement volontaire* qui dénonçait une mauvaise décision du gouvernement Harper, celle d'abolir le formulaire long du recensement canadien de 2011.

À la suite de cette dernière conférence, les participantes et participants furent invités à échanger lors d'un 5 à 7 festif. Nous avons observé une bonne participation des membres de la communauté universitaire.

En appui à cette semaine de la recherche, le SPUL a produit une affiche et l'ACPPU a diffusé un accroche-porte incitant les professeures et professeurs à faire le bon choix lors de l'élection fédérale qui se tenait la semaine suivante.

1.2 Préparation de la négociation de la convention collective SPUL 2016-20XX

La convention collective venant à échéance le 31 mai 2016, l'année 2016 sera donc une année de négociation. En conséquence, en novembre 2015 le Conseil syndical a créé le Comité de négociation composé de trois membres : Alban Baudou, porte-parole (Littératures), Louise Brisson (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) et John G. Kingma (Médecine).

Le Comité de négociation s'est rencontré à 20 reprises avant de présenter le projet syndical de convention collective aux membres du Conseil syndical.

Dans le cadre de la préparation à la négociation, il était important que chacune et chacun des professeurs participe au processus. Dans le but de bien préparer les dossiers, les membres du Comité exécutif et du Comité de négociation de la convention collective ont produit un questionnaire afin de déterminer les enjeux prioritaires de cette négociation. Tous les membres du SPUL ont été invités à y répondre et à exprimer leurs commentaires. Plus de 600 membres ont répondu au questionnaire et plus de 1600 commentaires ont été reçus.

Les priorités qui en sont ressorties sont : le soutien à l'enseignement et à la recherche, les cours à distance et la propriété intellectuelle, la conciliation travail/famille et la qualité de vie, la retraite et le recrutement, les salaires et le plancher d'emploi. Les commentaires indiquant surtout que la mise en application des clauses relatives à ces points est souvent insatisfaisante.

Une rencontre thématique sur la préparation à la négociation a eu lieu le 12 février 2016 et une autre sur la conciliation travail-famille, le 11 mars 2016. Le Comité de négociation conjointement avec le Comité exécutif ont également organisé deux rencontres auxquelles tous les membres du SPUL ont été invités à venir discuter des dossiers prioritaires dans le cadre de la négociation. De plus, le Comité de négociation et des membres du Comité exécutif ont participé à plusieurs assemblées de sections afin de répondre aux questions des membres.

L'étude du projet syndical de convention collective 2016-20xx par les membres du Conseil syndical a nécessité un total de cinq rencontres qui se sont déroulées entre le 8 avril et le 20 mai 2016. La première rencontre avec la partie patronale afin de planifier le déroulement de la négociation a eu lieu le lundi 30 mai 2016.

Le projet syndical de la convention collective 2016-20xx est accessible à tous les membres du SPUL dans l'intranet du SPUL. De plus, des Info-négo informent régulièrement les membres du SPUL du suivi de la négociation.

1.3 Propriété intellectuelle (Droits d'auteur)

Le comité de travail sur la propriété intellectuelle fut constitué en avril 2013 ayant pour mandat de moderniser et de réviser les termes du Règlement sur la propriété intellectuelle à l'Université Laval (22 avril 1980). Outre la présence continue de John G. Kingma, vice-président du SPUL, il rassembla successivement, au nom du SPUL, Alban Baudou et Georges Azzaria (2013-2014).

Les activités du comité reprirent en janvier 2015 avec des équipes patronales et syndicales renouvelées – John G. Kingma et Martin Dumas, représentant la partie syndicale.

Après avoir pris note de nombreux problèmes et inquiétudes des membres relativement à la mise en œuvre de certains de leurs droits d'auteur et à la multiplication de cours en ligne, l'exécutif du SPUL organisa une plénière à l'automne 2015 pour discuter ouvertement et plus en détail de ces questions. À la suite de cet exercice, le comité de travail sur la propriété intellectuelle a échangé diverses propositions de révision du Règlement de 1980, jusqu'à ce que la partie patronale accepte enfin, à l'approche de l'été 2016, et au terme de cinq rencontres de travail, de revenir sur certaines de ses positions et de signer une entente de principe sur un projet de règlement modernisé, plus clair, mieux détaillé et jugé raisonnable par les deux parties.

Une version annotée de cette entente fut distribuée aux membres du Conseil syndical, par la suite des échanges furent organisés par le comité de travail avec les membres des unités souhaitant en discuter plus avant. Une première partie de cette entente fut donc présentée au Conseil syndical de juin 2016. La présentation finale de l'entente fut reportée à l'automne, faute de temps pour expliquer le projet en entier, et, par courtoisie, dans l'attente de commentaires écrits de membres dont le délégué de la section Faculté de droit se faisait l'écho en Conseil syndical.

On se rappelle que la convention collective SPUL-UL prévoit que l'Employeur ne peut modifier le Règlement sur la propriété intellectuelle sans l'accord du SPUL.

1.4 Régime de retraite

Au cours de la dernière année, le SPUL a été en attente de l'adoption d'une loi permettant la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire. Le projet de loi a été déposé le 11 novembre 2015 et finalement adopté par l'Assemblée nationale le 8 juin 2016. Des travaux préliminaires ont été effectués pendant cette longue attente, mais aucune décision ne pouvait être prise avant l'adoption de la loi. Les rencontres entre le SPUL et l'Employeur ont maintenant commencé et se poursuivront au cours de l'automne 2016.

1.5 Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) et Caisse de défense de l'ACPPU

Au cours de l'année 2015-2016, le SPUL a participé intensivement aux activités de l'ACPPU et a largement utilisé ses services. Une délégation du SPUL a notamment participé aux réunions du Conseil de l'ACPPU.

En avril 2015, Yves Lacouture a été réélu représentant des membres (siège Québec) au Comité de direction de l'ACPPU. Il a ainsi participé au Comité de direction de l'ACPPU en juin, septembre et novembre 2015. Il a aussi participé au Comité de direction en février et avril 2016. Par ailleurs, le président du SPUL a aussi participé au Forum des présidents en janvier 2016.

Louise Brisson, présidente du Comité d'application de la convention collective, et John G. Kingma, membre du comité, ont participé à l'Atelier pour les agents de griefs principaux le 11 décembre 2015.

John G. Kingma a participé à la rencontre du Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi du 25 au 27 février 2016. Une délégation du SPUL, constituée d'Yves Lacouture, Marcel R. Boulay, John G. Kingma, Margot Kaszap et Martin Dumas, a participé à l'Assemblée du Conseil de l'ACPPU, à l'automne 2015 et au printemps 2016.

John G. Kingma a poursuivi son travail comme membre du Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi de l'ACPPU, alors que Marcel R. Boulay a poursuivi son mandat au Comité de la négociation collective et des avantages économiques de l'ACPPU.

Finalement, John G. Kingma a été élu, au printemps 2016, comme représentant des membres (siège Québec) au Comité de direction de l'ACPPU. Il participera ainsi aux rencontres du Comité de direction au cours de la prochaine année.

Caisse de défense de l'ACPPU

Les représentants du SPUL, John G. Kingma, Marcel R. Boulay et Marc J. Richard ont assisté à l'Assemblée générale annuelle de la Caisse de défense de l'ACPPU, qui a eu lieu le 17 octobre 2015. Durant la dernière année, les trois administrateurs ont également participé à plusieurs conférences téléphoniques de la Caisse de défense de l'ACPPU.

De nouveau, au cours de la dernière année, les membres du SPUL ont été fortement impliqués dans les instances de l'ACPPU. En contrepartie, notre Syndicat a bénéficié du soutien et des services de l'Association.

1.6 Projet de la Maison des professeures et professeurs

Le Comité pour le projet de la Maison des professeures et professeurs était composé de :

- Marcel R. Boulay (Kinésiologie), président
- Pierre Blanchet (Science du bois et de la forêt)
- Claude Demers (École d'architecture)
- Philippe Dubé (Sciences historiques)
- Benny Rigaux-Bricmont (Marketing)

Le comité a également profité de l'ajout du professeur André Potvin, de l'École d'architecture.

Les membres du comité ont réactivé les rencontres afin d'étudier la faisabilité de la construction d'une Maison des professeures et professeurs sur le campus. Une approche préliminaire a été effectuée auprès de l'administration de notre université et la réponse des administrateurs fut positive.

Dans le cadre des études comparatives à réaliser en vue de l'élaboration du Projet de la Maison des professeures et professeurs, la professeure Claude Demers a mandaté l'étudiante à la maîtrise Mélanie Watchman afin qu'elle réalise une collecte de données durant deux séances du Conseil syndical, l'une se déroulant le 15 avril 2016 au pavillon Gene-H.-Kruger et l'autre se tenant le 22 avril 2016 au Cercle du Pavillon Alphonse-Desjardins. Les membres présents à ces deux séances ont eu à remplir le questionnaire « Évaluation post-occupationnelle du confort des occupants : une étude comparative entre deux locaux du campus de l'Université Laval ».

Plusieurs membres du comité se sont déplacés à Saint-Hyacinthe afin de visiter le Pavillon horticole écoresponsable de l'Institut de technologie agricole. Ce pavillon, construit selon des principes écoresponsables, utilise la géothermie et la planification intelligente de l'éclairage naturel pour minimiser son impact énergétique. Il est intéressant de souligner que nos collègues Claude Demers et André Potvin de l'École d'architecture ont été des consultants dans la planification et la réalisation de ce pavillon.

2. Les affaires courantes

Le fonctionnement du SPUL repose sur diverses instances : l'Assemblée générale de ses membres, le Conseil syndical, de même que plusieurs comités au sein desquels œuvrent de nombreux professeurs et professeuses. Ainsi, au cours de l'année 2015-2016, tous les comités du SPUL ont tenu des activités consignées dans leur rapport annuel respectif, reçu par le Conseil syndical. Les rubriques suivantes en relatent les faits saillants.

2.1 L'Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire des membres du SPUL a eu lieu le vendredi 30 octobre 2015, au Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack. Ont alors été adoptés le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2014-2015 et les états financiers du SPUL.

Lors de cette rencontre, trois professeurs ont été élus membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL, pour l'année 2015-2016 : Yvan Comeau (École de service social), Marc Desgagné (Faculté de pharmacie) et Ghislain Léveillé (École d'actuariat).

Le président, Yves Lacouture a alors fait état de six priorités pour 2015-2016, soit :

1. La préparation à la négociation en vue du renouvellement de la convention collective
2. La gestion des assurances collectives
3. La pérennité du régime de retraite des professeuses et professeurs de l'Université Laval (RRPPUL)
4. Le projet de la Maison des professeuses et professeurs
5. Les coupes dans les budgets des universités
6. La bonification des conditions d'après mandat des hauts dirigeants

2.2 Le Conseil syndical

Michel Frenette (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) a présidé les réunions du Conseil syndical, alors que Jacques J. Tremblay (Obstétrique et gynécologie) agissait à titre de président suppléant. Les membres du Conseil syndical se sont réunis à huit occasions en réunions régulières et à quatre occasions en réunions spéciales. Outre les nominations aux différents comités, le Conseil syndical s'est penché sur différentes questions et il a confié divers mandats au Comité exécutif.

Le Conseil syndical est une des instances importantes du SPUL, entre autres, parce qu'il le dirige en qualité de mandataire de l'Assemblée générale, qu'il élit les membres de différents comités du SPUL, de même que les représentantes et représentants du Syndicat aux comités paritaires. Les membres du Conseil syndical sont également responsables de la négociation et de l'application de la convention collective, de l'embauche des employées et employés réguliers du SPUL et de l'adoption du budget annuel du SPUL.

Par ailleurs, chaque déléguée ou délégué (ou sa ou son suppléant) au Conseil syndical a la possibilité de faire inscrire des points à l'ordre du jour, en suivant les procédures prévues à cette fin, d'exprimer les préoccupations de sa section et de réagir aux informations présentées par le président du SPUL.

2.3 Les comités permanents du SPUL

2.3.1 Comité d'aide financière

Le Comité d'aide financière était composé de :

- Manon Niquette (Information et communication), présidente
- Philippe Tremblay (Études sur l'enseignement et l'apprentissage)
- Marcel R. Boulay (Kinésiologie), représentant du président du SPUL

Le Comité d'aide financière s'est réuni le mardi 24 novembre 2015 et il a procédé à l'analyse des 17 demandes d'aide financière ayant été soumises au SPUL. Le comité disposait d'un montant de 70 000 \$ à distribuer aux divers organismes ayant fait des demandes. Ce montant a été versé en dons et souscriptions conformément à la *Politique d'insertion du SPUL dans son milieu et aux règles d'attribution de l'aide financière*.

2.3.2 Comité d'application de la convention collective

Le Comité d'application de la convention collective était composé de :

- Louise Brisson (Biochimie, microbiologie et bio-informatique), présidente
- Alban Baudou (Littératures)
- Bruno Bourassa (Fondements et pratiques en éducation)
- Francine Chainé (École des arts visuels)
- Yvan Comeau (École de service social)
- Chantal Simard (Faculté de pharmacie)
- Angelo Tremblay (Kinésiologie)
- Pierre Valois (Fondements et pratiques en éducatons)
- John G. Kingma (Médecine), représentant du président du SPUL.

Au cours de l'année, le Comité d'application de la convention collective (CACC) a tenu 9 réunions régulières et plusieurs rencontres ponctuelles selon les exigences des dossiers actifs. Le comité a traité 476 demandes de consultation dont certaines ont nécessité une intervention au Comité paritaire des relations du travail. Soulignons que 114 consul-

tations ont donné lieu à des rencontres avec une professeure ou un professeur et ont nécessité des échanges et suivis plus nombreux ainsi qu'un accompagnement plus soutenu de la part des membres du CACC.

Finalement, les membres du comité, en collaboration avec le Comité exécutif, ont organisé des séances d'information portant sur l'Année d'étude et de recherche (26 août 2015), Titularisation (7 décembre 2016), Renouvellement de contrat (16 mai 2016) et Agrégation (18 mai 2016).

Trente-quatre griefs ont été traités au cours de la période visée : 14 nouveaux griefs se sont ajoutés aux 20 déjà actifs. De ces 34 griefs, 11 sont réglés et parmi les 23 griefs encore actifs, 3 suivent le cheminement régulier, 16 sont en délai au Comité paritaire des relations du travail et 4 dont les procédures ont été remises *sine die*.

2.3.3 Comité du SPUL sur la retraite

Le Comité du SPUL sur la retraite était composé de :

- Louis Adam (École d'actuariat), président
- Daniel Coulombe (École de comptabilité)
- Benoît Drolet (Faculté de pharmacie)
- Frédéric Guay (Fondements et pratiques en éducation), depuis avril 2016
- Frédéric Hanin (Relations industrielles)
- John G. Kingma (Médecine)
- Marc J. Richard (Génie mécanique)
- Marcel R. Boulay (Kinésiologie), représentant du président du SPUL
- Chantal Pouliot (Études sur l'enseignement et l'apprentissage), jusqu'en janvier 2016
- Chantale Simard (Faculté de pharmacie), jusqu'en septembre 2015

Le comité s'est réuni à huit occasions durant la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016. Des rencontres ou discussions additionnelles ont été également requises avec les membres de l'exécutif du SPUL pour traiter de certains aspects du Projet de loi 75 (qui deviendra la Loi 13 une fois adoptée).

Une des premières tâches du comité est de s'assurer du suivi des activités du Comité de retraite du RRPPUL et de la compréhension des enjeux requérant des décisions. Les modifications à la politique de placement du régime ont été suivies de manière soutenue et les membres du comité ont été passablement occupés par les travaux de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2014. Outre des changements à la méthode d'évaluation actuarielle, la baisse structurelle des rendements attendus a contribué à abaisser le taux d'actualisation anticipé pour le futur. Ces éléments ont un impact se traduisant par une hausse du coût du régime de retraite pour la participation qui s'effectue dans les années futures.

L'année qui se termine sera marquée par l'adoption de la Loi 13 (juin 2016), après des consultations en commission parlementaire survenues en décembre 2015 et auxquelles le SPUL a participé. Cette loi définit les balises de la restructuration du financement des régimes de retraite du secteur universitaire. Il s'agit d'un événement significatif dans l'histoire des régimes de retraite du secteur universitaire en général et du RRPPUL en particulier. Cette loi oblige notamment le RRPPUL à une restructuration afin de résorber le déficit de capitalisation.

Le tout devant se faire dans un contexte de négociation, avec comme date limite le 31 mars 2017, pour arriver à un accord entre la partie patronale et la partie syndicale. En prévision de ce dossier, une évaluation actuarielle du RRPPUL en date du 31 décembre 2015 a été planifiée. Notons que cette évaluation requise par la mise en vigueur de la Loi 13 fait suite à l'évaluation actuarielle précédente du 31 décembre 2014. La revue des hypothèses en vue de cette évaluation nous a également occupés, de même que la revue des options à notre disposition dans le contexte de la Loi 13.

En résumé, l'année a été fort occupée pour les membres du Comité du SPUL sur la retraite. Le comité a également été marqué par le départ de deux membres et l'arrivée de deux nouveaux membres au sein du comité.

2.3.4 Comité du SPUL sur les assurances collectives

Le Comité du SPUL sur les assurances collectives était composé de :

- Claude Bazin (Génie des mines, de la métallurgie et des matériaux)
- Marcel R. Boulay (Kinésiologie), représentant du président du SPUL
- Marc Desgagné (Faculté de pharmacie), président
- Christiane Kègle (Littératures), secrétaire
- Yves Lacouture (École de psychologie), président du SPUL (invité)
- Ghislain Léveillé (École d'actuariat)

Pendant la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016, le comité s'est réuni à quatre occasions afin de donner suite aux différentes demandes provenant des adhérentes et adhérents et formuler diverses recommandations favorisant l'adaptation

du régime aux besoins des membres. Les membres du CSAC se sont aussi réunis à plusieurs reprises pour des rencontres de travail portant sur des sujets spéciaux. Une réunion spéciale a également eu lieu avec les membres du Comité exécutif du SPUL et les représentants de la firme d'actuaire Normandin-Beaudry concernant le dossier de l'appel d'offres pour le renouvellement des assurances collectives. Les membres du CSAC se sont également consultés avant la tenue de chacune des réunions du Comité de gestion des assurances collectives (CGAC) qui ont eu lieu au cours de la période faisant l'objet du présent rapport. De plus, le Comité s'est penché sur la question du régime d'assurance santé pour les membres âgés de 65 et 71 ans et plus, ainsi qu'à la transmission, par l'Employeur, de l'information requise par le SPUL pour la gestion des assurances collectives.

2.3.5 Comité sur les communications

Le Comité sur les communications était composé de :

- Philippe Dubé (Sciences historiques), président
- Christian Désilets (Information et communication)
- Lyne Létourneau (Sciences animales)
- Jacques Rivet (Information et communication)
- Annie Royer (Économie agroalimentaire et sc. de la consommation)
- Margot Kaszap (Études sur l'enseignement et l'apprentissage), représentante du président du SPUL
- Richard Baillargeon (École d'art)

Du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016, le Comité sur les communications a tenu 15 séances de travail en lien avec les dossiers en production. Ces rencontres ont fait l'objet d'un compte rendu sous forme de procès-verbal, dont certains ont été regroupés dans un même compte rendu de manière à faciliter le suivi des productions en cours.

Au cours de l'année 2015-2016, les principales activités du comité ont porté sur la production de deux numéros du SPUL-lien. Le volume 11, L'Université comme terre d'accueil (décembre, 2015) et le volume 12, La collégialité comme valeur de gouvernance (avril, 2016).

En 2014-2015, l'exécutif du SPUL a mandaté son Comité des communications pour procéder à une mise à jour de la Politique des communications du SPUL. Par la même occasion, il a été décidé de lui faire réaliser un audit des communications du SPUL, lequel comprenait une prise en compte des outils utilisés dans les communications avec les membres, de même qu'avec d'autres intervenants. Pour ce faire, Maxime Houle, étudiant au deuxième cycle (DESS en administration des affaires), a été engagé pour réaliser ce contrat spécifique sous la supervision du professeur Christian Desilets (Département d'information et de communication).

Le rapport de cet audit a été déposé officiellement le 16 octobre 2015, mais une présentation préalable en a été faite au Comité des communications, au Comité exécutif ainsi qu'au personnel du bureau du SPUL le mercredi 16 septembre 2015.

Plusieurs recommandations ont été faites afin d'améliorer la situation entre autres, celle de simplifier l'organisation de l'information en la regroupant dans un seul document, en tirant un meilleur avantage de son site Internet, en adoptant un processus de mesure qui permet d'effectuer un diagnostic des activités de communication et d'en faire le suivi, de même que d'entreprendre une réflexion sur l'utilisation des médias sociaux.

2.3.6 Communicateur civique : porte-voix des professeures et professeurs de l'Université Laval

Communicateur civique :
Jacques Rivet (Information et communication)

Le communicateur civique a pour mandat de rendre compte des débats ayant lieu aux séances mensuelles du Conseil universitaire dans la page Web dont il a la responsabilité rédactionnelle sur le site Internet du SPUL. Il donne également, verbalement, des informations sur le déroulement de ces séances à chacune des assemblées du Conseil syndical.

Le communicateur civique a aussi pour rôle d'aider les professeures et professeurs à témoigner de leur vécu professionnel universitaire en rédigeant des textes qu'il diffuse dans ladite page Web. Au cours de la dernière année, il a donné des conseils personnels à quelques professeures et professeurs, membres du

Conseil universitaire, sur les stratégies à adopter lors de leurs interventions durant les débats de cette instance.

Au cours de la dernière année, le communicateur civique a publié neuf chroniques numériques, de juin 2015 à mai 2016 inclusivement (les numéros 47 à 54), et a rédigé huit comptes rendus des séances du Conseil universitaire. Également, durant cette période, les couvertures de soutenances de thèses de doctorat ont reçu une attention particulière en reposant sur des informations scientifiques précises et sur des montages photographiques « en direct ». La période a été particulièrement propice pour la rédaction de portraits professionnels et scientifiques de professeures et professeurs.

2.3.7 Comité d'aide et d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs

Le Comité d'aide et d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs était composé de :

- Vincent Joseph (pédiatrie), président, jusqu'en mai 2016
- Sabine Erika Kröger (Économique), présidente depuis mai 2016
- Irène Abi-Zeid (Opérations et systèmes de décision)
- Charles Baron (Management), jusqu'en avril 2016
- Martin Dumas (Relations industrielles), représentant du président du SPUL
- Sabine Elowe (pédiatrie)
- Charles Batcho (Réadaptation), depuis mai 2016
- Philippe Tremblay (Études sur l'enseignement et l'apprentissage), jusqu'en février 2016

Le comité s'est réuni à deux reprises durant l'année 2015-2016 : les 25 août 2015 et 18 janvier 2016. Outre ses réunions régulières, le comité a

tenu trois rencontres pour l'accueil des nouvelles professeures et des nouveaux professeurs, les 20 et 22 octobre 2015, de même que le 5 mai 2016. Ces rencontres avaient pour but de fournir les informations utiles à l'arrivée des nouvelles professeures et nouveaux professeurs. Ce fut également l'occasion d'échanger entre collègues, de répondre à leurs questions et de les inciter à se référer au SPUL en cas de besoin.

Le comité a profité des rencontres du mois d'octobre pour inviter des représentants du Comité d'application de la convention collective à venir présenter les informations pertinentes de la convention collective portant principalement sur les conditions de travail en début de carrière. Plus d'une cinquantaine de nouvelles professeures et nouveaux professeurs ont participé à ces rencontres où étaient aussi présents le président du SPUL, Yves Lacouture, la présidente du Comité d'application de la convention collective, Louise Brisson, et le président du Comité du SPUL sur la retraite, Louis Adam.

2.4 Les comités paritaires

2.4.1 Comité paritaire des relations du travail

Les représentants du SPUL à ce comité étaient :

- Louise Brisson (Biochimie, microbiologie et bio-informatique)
- John G. Kingma (Médecine)

Le Comité paritaire des relations du travail est le premier lieu de traitement des problèmes identi-

fiés par des griefs. Les membres de ce comité se réunissent chaque mois, sauf en juillet, afin de trouver des solutions aux différents griefs avant que ceux-ci ne soient, en l'absence d'entente, retirés ou soumis à l'arbitrage. Les membres de ce comité sont également disponibles pour discuter et résoudre des situations problématiques et pour chercher des avenues de règlement avant qu'elles ne dégénèrent.

2.5 Les comités spéciaux

2.5.1 Comité de gestion des assurances collectives

Les représentants du SPUL au Comité de gestion des assurances collectives étaient :

- Marc Desgagné (Faculté de pharmacie), président
- Claude Bazin (Génie des mines, de la métallurgie et des matériaux)
- Ghislain Léveillé (École d'actuariat)

De façon statutaire, le comité compte cinq membres dont trois nommés par le SPUL et deux nommés par l'Employeur. Le suivi budgétaire des assurances collectives, le bon fonctionnement du Bureau des assurances collectives et les demandes particulières des adhérentes et adhérents ont retenu l'attention du comité.

Outre le suivi budgétaire des assurances collectives, le comité a poursuivi l'évaluation de diverses

méthodes afin de permettre de bonifier le régime et de minimiser la hausse des coûts du régime particulièrement reliés à l'accroissement constant du coût des médicaments.

La couverture du régime a été révisée afin de permettre l'intégration des adhérentes et adhérents de 65 ans et plus au régime public d'assurance médicaments et de bonifier la couverture (assurance voyage et annulation de voyage) pour les adhérentes et adhérents de 71 ans et plus.

Le Comité a finalement entrepris un appel d'offres auprès de plusieurs assureurs afin de se doter d'outils additionnels de gestion, de réduire les frais de gestion et d'optimiser davantage les coûts du régime.

2.5.2 Comité de révision de la charge de travail

Les membres du Comité de révision de la charge de travail sont nommés chaque année conjointement par le SPUL et l'Employeur. En 2015-2016, le comité était composé des personnes suivantes :

Membres réguliers :

- Michel Frenette (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) - SPUL
- Andrée Mercier (Littératures) - UL
- Véronique Nguyen-Duy (Information et communication) - UL

Membres substitués :

- John G. Kingma (Médecine) - SPUL
- Michel Lefrançois (Sciences animales) - UL
- Pierre Turcotte (École de service social) - SPUL

Cette année, aucun dossier de contestation de la charge de travail n'a été évalué par le comité.

2.6 Les comités ad hoc

2.6.1 Comité-conseil du communicateur civique

Le Comité-conseil du communicateur civique était formé des membres suivants :

- Jacques Rivet (Information et communication), communicateur civique
- Mario Carrier (Aménagement du territoire et de développement régional)
- Johanne Daigle (Sciences historiques)
- Thérèse Laferrière (Études sur l'enseignement et l'apprentissage)
- Margot Kaszap (Études sur l'enseignement et l'apprentissage)
- Yves Lacouture (École de psychologie), président du SPUL
- Caroline Gilbert (Microbiologie-Inféctiologie et Immunologie), depuis mars 2016

Le Comité-conseil du communicateur civique a été créé en août 2011 et a pour mandat de discuter avec Jacques Rivet, communicateur civique, de ses chroniques et de donner des suggestions de sujets à aborder. Au cours de l'année 2015-2016,

le comité a tenu une réunion, soit le 31 mars 2016. Cette rencontre a été l'occasion de discuter et de commenter les chroniques en ligne et de proposer des idées nouvelles. Le communicateur civique reçoit un accueil toujours courtois et même chaleureux de la part des professeures et professeurs lorsqu'il communique avec eux. Il apprécie grandement leur appui pressé dans l'exercice de ses responsabilités.

Au cours de l'année 2015-2016, des déléguées et délégués au Conseil syndical lui sont venus en aide dans la recherche de collègues à contacter dans le but de diffuser des informations sur leurs activités universitaires. Il les en remercie grandement.

2.7 Service de soutien aux professeures et professeurs

Louis Trudel, retraité du Département de réadaptation, est la personne responsable de ce service. Nicolas Vonarx (Faculté des sciences infirmières) le seconde dans ses fonctions de soutien auprès des collègues.

Le Service de soutien aux professeures et professeurs demeure une vigie du SPUL afin de permettre à ses membres d'avoir un lieu de paroles qui rende possible l'expression, en toute confidentialité, des difficultés personnelles ou professionnelles qui nuisent à l'accomplissement de leurs fonctions professorales. Cette confidentialité est essentielle à la crédibilité du service de soutien. Le numéro de téléphone pour joindre messieurs Trudel et Vonarx est le 418 654-4721; ce numéro est indépendant du réseau téléphonique du SPUL et de l'Université Laval. Les professeures et professeurs en besoin peuvent s'y référer en toute confiance.

2.8 Les communications relevant du Comité exécutif

Le Comité exécutif a informé régulièrement les professeures et professeurs des activités de leur Syndicat, tant en ce qui a trait à la gestion des affaires courantes qu'aux dossiers spéciaux. Des messages par courriel sont transmis régulièrement à tous les membres du SPUL à cette fin.

2.8.1 Le SPULTIN

Comme mentionné précédemment, un numéro du SPULTIN a été publié au courant de l'année 2015-2016. Il portait sur les résultats du sondage fait auprès des professeures et professeurs en vue de la préparation à la négociation. Ce SPULTIN, disponible sur le site Internet, a également été envoyé à tous les membres du SPUL. Notons que le SPULTIN est produit sur du papier recyclé.

2.8.2 Le site Internet

Notre site Internet constitue une voie de diffusion rapide des informations de dernière minute en plus de donner accès aux informations utiles à la vie professorale et syndicale. Il permet, entre autres, de consulter les guides thématiques, les SPULTINs, les SPUL-liens, la convention collective et toutes autres informations pertinentes.

2.8.3 L'intranet

Cette zone sécurisée est utilisée de manière routinière par les membres de certains comités du SPUL et par les déléguées et délégués du Conseil syndical. Les membres du SPUL peuvent également y consulter les procès-verbaux du Conseil syndical et de l'Assemblée générale, de même que différentes informations ponctuelles.

2.8.4 Logiciel de sondage

En 2014, le SPUL a fait installer, sur son serveur, un logiciel permettant de réaliser des sondages et de procéder aux élections dans les sections syndicales. Ce mode de communication s'inscrit dans la poursuite du virage amorcé pour moderniser les échanges au SPUL. Les données recueillies par ce logiciel sont sécurisées et utilisées de manière confidentielle.

2.8.5 Rencontres avec les professeures et professeurs

Chaque année, le Comité exécutif du SPUL invite les professeures et professeurs à participer à des rencontres pour souligner les étapes importantes de la carrière universitaire.

Nouvelles retraitées et nouveaux retraités

Les professeures et professeurs ayant pris leur retraite au cours de la dernière année ont été conviés à participer à un dîner, le 11 décembre 2015, en compagnie des membres du Comité exécutif afin de souligner leur départ.

Agrégation au 1^{er} juin 2015

Les professeures et professeurs nouvellement agrégés ont été invités à participer à un dîner, tenu le mercredi 2 septembre 2015, pour célébrer leur promotion.

Titularisation au 1^{er} juin 2015

Un dîner auquel participaient les membres du Comité exécutif a eu lieu le mercredi 23 septembre 2015 afin de féliciter les professeures et professeurs ayant obtenu leur titularisation au cours de l'année.

Rencontre annuelle des présidentes et présidents de comités du SPUL

Une rencontre a eu lieu le mercredi 7 octobre 2015 avec les présidentes et présidents de comités du SPUL. Lors de cette réunion, plusieurs points ont été discutés, dont les politiques du SPUL, le fonctionnement des comités ainsi que les priorités pour l'année à venir.

2.9 Les relations du SPUL sur le campus

2.9.1 L'Employeur et ses représentants

En plus des rencontres des comités paritaires SPUL-UL, le président du SPUL a rencontré de manière régulière des représentants de l'Employeur afin de discuter des grandes orientations de plusieurs dossiers.

2.9.2 Les autres syndicats et associations du campus

Des rencontres avec les dirigeantes et dirigeants des autres syndicats, de même que quelques rencontres intersyndicales ont eu lieu au cours de l'année 2015-2016 afin d'échanger sur des préoccupations communes.

2.10 Situation financière du SPUL au 31 mai 2015

Le SPUL gère différents fonds, lesquels sont constitués essentiellement des cotisations de ses membres et des intérêts reçus sur ses placements.

2.10.1 Fonds de fonctionnement

L'excellente situation financière du SPUL s'est maintenue au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mai 2016. L'état des résultats 2015-2016 montre un excédent des produits sur les charges de 932 970,40 \$ (produits de 2 216 264,00 \$ et charges de 1 283 293,60 \$). L'excédent est légèrement plus élevé que prévu au budget 2015-2016 en raison de produits plus élevés à la rubrique cotisations (+ 25 761,64 \$) et de charges moins élevées (- 80 156,40 \$) principalement dans les charges aux postes d'honoraires pour nos procureurs, pour nos actuaires et autres frais de professionnels.

Les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil syndical en juin 2016 pour l'année 2016-2017 prévoient des charges sensiblement semblables à celles de la dernière année. L'année financière 2016-2017 devrait donc se terminer avec un excédent similaire à celui prévu lors de la dernière année. Selon ses habitudes, le Comité exécutif du SPUL continuera à gérer prudemment les cotisations versées par les membres du Syndicat.

2.10.2 Fonds de réserve

Pendant la dernière année financière, le Fonds de réserve s'est accru de 1 420 647,66 \$ pour atteindre 14 252 104,43 \$, une augmentation de 11,07 %. Cet accroissement du Fonds de réserve est constitué d'intérêts gagnés (320 647,66 \$) et de transferts provenant du Fonds de fonctionnement (1 100 000,00 \$).

Au 31 mai 2016, le montant du Fonds de réserve représentait 9,76 % de la masse salariale. L'article 52 des Statuts du SPUL (modifié en novembre 2013 et révisé en mars 2015) stipule que le niveau du Fonds de réserve doit représenter 10 % de la masse salariale. Nous devons donc continuer dans la même voie afin d'atteindre notre objectif au cours des prochaines années.

Depuis l'année financière 2008-2009, le Fonds de réserve s'est accru de 9 011 702,85 \$ passant de 6 100 337,75 \$ à la valeur actuelle.

La valeur du Fonds de réserve présentée aux états financiers est établie selon une comptabilité de caisse, car nos états financiers sont présentés de cette façon (en comptabilité de caisse, les intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont encaissés).

Par contre, en comptabilité d'exercice les intérêts sont comptabilisés dès qu'ils sont gagnés, ainsi selon cette procédure le Fonds de réserve vaut actuellement (7 septembre 2016) 14 454 534,63 \$ car les intérêts de certains placements ont été gagnés, mais pas encore été encaissés. La masse salariale a également augmenté à ~ 147 M\$ de telle sorte que le Fonds de réserve en représente maintenant 9,78 %.

2.10.3 Fonds des assurances collectives

Le Fonds des assurances collectives est un fonds distinct des Fonds de fonctionnement et de réserve et il sert exclusivement à l'administration des assurances collectives. Les contributions de l'Employeur (1,7 % du salaire) et des adhérentes et adhérents sont versées dans ce fonds et servent essentiellement à payer les primes d'assurance maladie et d'assurance vie. Le Comité de gestion des assurances collectives (CGAC) est responsable de la gestion de ces contributions. Il est composé de trois représentants des professeures et professeurs et de deux représentants de l'employeur.

Pour l'année 2015-2016, le total des produits s'établit à 6 044 016 \$, légèrement moins élevé que l'année dernière, tandis que les charges ont augmenté d'environ 500 000 \$ pour atteindre 5 820 878 \$. L'excédent des produits sur les charges a donc diminué d'environ 672 000 \$ par rapport à l'exercice financier précédent. Le surplus accumulé dans ce Fonds atteint environ 3 M\$ à la fin du dernier exercice financier. Ce montant sera utilisé pour bonifier les couvertures d'assurance et servira de réserve pour pallier les augmentations de prime que nous devons assumer pour couvrir le prix des médicaments qui est en constante progression depuis quelques années.

2.11 Membres associés

Au cours de la dernière année, trois professeures et professeurs à la retraite ont demandé de devenir « membre associé » du SPUL. Rappelons qu'en vertu des Statuts du SPUL, « [...] les membres associés ne bénéficient d'aucun des droits réservés aux membres hormis l'accès à l'information à laquelle les membres réguliers ont droit. »

Les membres associés sont élus au Conseil syndical.

3. Le personnel du SPUL

L'année 2015-2016 fut une année de grand changement et de réorganisation du bureau du SPUL. Le départ d'une de nos adjointes (Lucie Blouin) nous a conduit à revoir complètement le fonctionnement du bureau du SPUL et à confier de nouvelles responsabilités à M^{me} Lucie Hudon, qui s'est vue promue au poste de directrice générale du bureau. C'est dire l'appréciation que nous avons de l'excellent travail réalisé au cours des années par M^{me} Hudon.

Par la suite, nous avons procédé à l'engagement de deux nouvelles adjointes administratives. À cette fin, un comité de sélection, constitué de Margot Kaszap (secrétaire du SPUL), Pierre Valois (professeur et membre du CACC) et Lucie Hudon (directrice générale), a été formé. Plusieurs candidatures ont été retenues et des entrevues ont été effectuées. À la suite du processus de sélection, les candidates retenues pour chacun des postes affichés sont : Céline St-Germain (entrée en fonction le 22 février 2016) et Catherine Vézina (entrée en fonction le 14 mars 2016).

Le bon fonctionnement du SPUL a aussi été rendu possible grâce à l'excellent travail de Lily De Roy, technicienne en comptabilité, des consultants en informatique Jean-François Asselin, Simon Georges et Frédérick Chevalier, de même que du responsable de la revue de presse quotidienne Frédéric Towner-Sarault (étudiant à la maîtrise en communication).

Le Comité exécutif tient à remercier chaleureusement tout son personnel.

Par ailleurs, les présidents du SPUL et de l'APAPUL avaient fait une demande auprès de Michel Beauchamp, vice-recteur aux ressources humaines, afin d'inclure les adjointes administratives du SPUL et les employées de l'APAPUL au Régime complémentaire de retraite de l'Université LAVAL (RCRUL). La demande a été acceptée et les employées régulières du SPUL ont été intégrées au RCRUL.

4. Les perspectives pour l'année 2016-2017

Outre la gestion courante de nos relations de travail, voici quelques dossiers qui retiendront l'attention au cours de la prochaine année.

4.1 Négociation de la convention collective SPUL/UL 2016-20XX

Le renouvellement de notre contrat de travail sera la priorité au cours des prochains mois. Au moment d'écrire ces lignes, les comités de négociation patronal et syndical s'étaient rencontrés à onze occasions. Les discussions ont, jusqu'à présent, essentiellement porté sur le cadre normatif de la convention collective. Les pourparlers se déroulent bien et, même si les discussions concernant les clauses à incidence monétaires restent à venir, nous pouvons être raisonnablement optimistes pour la suite des choses.

4.2 Gestion des assurances collectives

La question de la gestion des assurances collectives continuera d'être une préoccupation au cours de la prochaine année. Rappelons que le SPUL est le preneur des assurances collectives et qu'il lui revient d'en assumer une gestion efficace. Alors que l'Employeur fournit désormais l'information requise pour la gestion des assurances collectives, le SPUL est à constituer une base de données informatique répertoriant l'information concernant les adhérentes et les adhérents. Ce nouvel outil de gestion devrait être mis en place au cours de la prochaine année.

Par ailleurs, donnant suite à une recommandation du Comité du SPUL sur les assurances collectives, le Comité de gestion des assurances collectives a procédé à un appel d'offres concernant nos contrats d'assurance collective et d'assurance voyage. Le mandat a été donné à la firme d'actuaire Normandin-Beaudry d'accompagner le comité dans cette entreprise. Après étude des propositions reçues et des rencontres avec les firmes finalistes, notre choix s'est fixé sur l'assureur La Croix-Bleu et celui-ci deviendra notre nouvel assureur d'ici la fin de 2016. C'est notamment parce qu'il demande des frais de gestion moins élevés et qu'il offre les meilleurs outils pour le suivi des réclamations que cette entreprise, dont le siège social est au Québec, a été retenue.

Rappelons en terminant que l'excellente gestion de nos assurances collectives nous a permis, au fil des ans, d'économiser des centaines de milliers de dollars en prime d'assurance. Le passage au nouvel assureur sera un des faits saillants des activités du SPUL au cours de la prochaine année.

4.3 Pérennité du régime de retraite du RRPPUL

La loi 13 intitulée Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives présentées à l'automne 2015 est entrée en vigueur le 8 juin dernier et impose des délais précis pour restructurer les régimes de retraite des universités.

Les rencontres d'un Comité technique, qui doit proposer des aménagements dans le règlement de notre régime, ont débuté en juin dernier. L'objectif de la loi 13 est de permettre une restructuration des régimes afin de favoriser une meilleure gestion des risques et le redressement de leur situation financière pour en assurer la pérennité.

La loi oblige les régimes à produire une évaluation actuarielle au 31 décembre 2015 afin de déterminer le coût du régime à cette date et prévoit des mesures de restructuration dont l'application doit être effective au plus tard le 1er janvier 2018.

Les travaux du Comité technique créé afin de répondre aux exigences de la loi ont débuté en juin dernier et des propositions seront bientôt acheminées aux parties impliquées, le SPUL et l'Employeur, afin de modifier le règlement du régime.

Les modifications qui seront apportées au règlement du RRPPUL (Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval) toucheront les membres actifs et les membres retraités afin de respecter l'équité entre les générations. Il est également important de souligner que l'adoption de ces modifications au règlement du RRPPUL signifie la fin de la défalcation des salaires que les membres actifs subissent depuis avril 2010. Les membres actifs du RRPPUL devront se prononcer sur les modifications au règlement du régime lors d'une assemblée générale qui devra entériner les propositions des parties.

Il est important de noter que les membres actifs du RRPPUL sont les membres du SPUL, ceux de l'AMCEL (Association des médecins cliniciens enseignants à l'Université Laval), ceux de l'ADCEFMDUL (Association des dentistes cliniciens enseignants à la faculté de médecine dentaire de l'Université Laval), les membres du SRFPU (Syndicat des responsables de formation pratique de l'Université Laval) et les chargés et chargées d'enseignement de la Faculté de médecine représenté par ce syndicat (SRFPU-CEM), et les professeurs et professeures administrateurs de l'Université Laval.

4.4 **Projet de la Maison des professeures et professeurs**

Le Comité pour le projet de la maison des professeures et des professeurs poursuivra ses travaux au cours de la prochaine année avec l'implication de tous ses membres et particulièrement celle de la professeure Claude Demers et du professeur André Potvin de l'École d'architecture. Il est prévu que les étudiants et étudiantes d'un cours de deuxième cycle dispensé par le professeur Potvin soient mis à contribution dans le cadre de leurs activités pédagogiques afin de présenter des esquisses de la future Maison des professeures et professeurs. Le SPUL supportera leurs travaux et prévoit remettre des bourses aux auteurs des projets les plus intéressants. Les professeures et professeurs seront d'ailleurs invités à s'exprimer au sujet de ces esquisses lors d'une mini-exposition à la fin de la session d'hiver 2017.

Les professeures et professeurs devront par la suite se prononcer sur l'à-propos d'une telle construction lorsque le projet sera plus avancé et qu'une proposition concrète sera avancée sur le type d'édifice et son site d'établissement.

4.5 **La course au rectorat**

Au printemps 2017, le collège électoral de l'Université Laval procédera à l'élection du nouveau recteur. Même si cet événement n'est pas directement lié à nos relations de travail, cette élection retiendra certainement l'attention des officiers syndicaux du SPUL. Ce sera l'occasion de discuter des grands enjeux de gestion de notre institution. Le SPUL saisira également cette opportunité pour faire valoir le principe de la collégialité et la place des professeures et professeurs à l'Université Laval.

Ce rapport fait le point sur les activités du SPUL au cours de la dernière année et présente un aperçu des activités pour la prochaine année. Visiblement, l'année qui vient sera aussi fort occupée.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les membres du SPUL qui se sont préoccupés et occupés, de près ou de loin, des activités de notre syndicat.

Yves Lacouture
Président

Ce rapport a été réalisé en collaboration avec les membres du Comité exécutif : Marcel R. Boulay, trésorier; Martin Dumas, vice-président; Margot Kaszap, secrétaire et John G. Kingma, vice-président.



Le comité exécutif : Marcel R. Boulay, John G. Kingma, Martin Dumas, Yves Lacouture et Margot Kaszap



spu

SYNDICAT DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURES
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL